

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 06 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le **mercredi 06 janvier à 20h00**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 24 décembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chaussan, lieu de réunion extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Date d'affichage : 18 janvier 2021

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, Mme Lagardette Marie-Gabrielle, M Langlet Pascal

Membres excusés :

M Charvolin Jean-Jacques donne pouvoir à M Chavassieux Luc

Secrétaire de séance : Mme Bertelle Emilie

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 :

Délibérations :

- ✓ Charges aux associations
 - Participation financière
 - Participation de l'année 2020
- ✓ Décision Modificative n°2
- ✓ Suppression et création de poste

Syndicats et commissions :

- ✓ Retour des commissions

Actualité et Questions diverses :

- ✓ PLUI
- ✓ Bibliothèque – diagnostic du réseau
- ✓ Lancement du projet ancien local technique
- ✓ Questions diverses

Pas de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

❖ DELIBERATIONS :

1. Demande de subvention dans le cadre du PIG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'agrément de l'Anah,

Vu la délibération n° 2019-007 du Conseil Municipal du 4 mars 2019 portant approbation de la convention relative au Programme d'Intérêt Général « Centres-Villages » 2019-2021, et portant approbation des règlements d'intervention des aides financières du PIG,

Vu la demande déposée par Monsieur Gabriel Piegay, relative au projet d'amélioration de la performance énergétique de sa résidence principale située 150 route de Saint Martin à Chaussan,

Vu la décision d'attribution de la COPAMO n° 194-2020, en date du 23 novembre 2020,

Considérant les travaux envisagés :

- Isolation des murs par l'extérieur.
- Installation poêle granulés bois.

Considérant le montant des travaux subventionnables de 20 000 € HT,

Considérant que ces travaux rendent le projet éligible à la prime aux travaux d'amélioration de la performance énergétique prévu par la Commune,

Considérant que la commune de Chaussan attribue une aide de 10% du montant des travaux subventionnables plafonné à 20 000 € HT.

Considérant que cette demande répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la commune,

Une conseillère demande ce qu'il se passe une fois que les crédits votés par la commune sont épuisés ?

Monsieur le Maire répond qu'une fois qu'il n'y a plus de crédit il n'y a plus de possibilité d'aide. Par ailleurs un nouveau Plan Local de l'Habitat (PLH) va être défini au niveau de la COPAMO et la commune devra se positionner dessus.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré :

DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € à Monsieur Gabriel Piegay dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique de sa résidence principale située à Chaussan.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget 2021, opération 383, compte 20422

DIT que la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication au recueil des actes administratifs.

Adopté à l'unanimité

2. Local Médical : demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la région Auvergne Rhône Alpes a mis en place un nouveau dispositif d'aide pour les communes avec un taux d'intervention régionale jusqu'à 50% du montant des dépenses engagées. Il s'agit d'un dispositif « Bonus relance 2020-2021 en direction des communes ». Il propose donc de solliciter ce dispositif dans le cadre du projet création d'un local médical/paramédical dont le montant des travaux est estimé à 35 433€

Monsieur le Maire fait une présentation du plan de financement

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Taux	Montant
Platerie Peinture €	10 633€	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50%	17 716€
Electricité	5 000€	DSIL	15%	5 314€
Plomberie	4 400€	DETR	15%	5 314€
Carrelage	6 455€			
Chauffage	650€			
Maitrise Œuvre	1 472€			
Divers	5 536€			
Démolition	1 287€	Autofinancement de la commune	20%	7 089€
TOTAL	35 433€	TOTAL		35 433€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Autorise monsieur le maire à solliciter auprès de la région Auvergne Rhône Alpes au titre du bonus relance 2020-2021 un financement de 50% du montant des travaux

Autorise monsieur le maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

Charge monsieur le maire de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

3. Local Médical : demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du DSIL

Monsieur le maire présente le projet Local médical/ Paramédical au conseil Municipal dont le montant des travaux est estimé à 35 433 €.

Monsieur le Maire fait une présentation du plan de financement

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Taux	Montant
Platerie Peinture €	10 633€	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	50%	17 716€
Electricité	5 000€	DSIL	15%	5 314€
Plomberie	4 400€	DETR	15%	5 314€
Carrelage	6 455€			
Chauffage	650€			
Maitrise Œuvre	1 472€			
Divers	5 536€			
Démolition	1 287€	Autofinancement de la commune	20%	7 089€
TOTAL	35 433€	TOTAL		35 433€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte le projet Local Médical / Paramédical et son plan de financement

Autorise monsieur le maire à solliciter auprès de l'Etat le DSIL subvention exceptionnelle 2020-2021

Autorise monsieur le maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

Charge monsieur le maire de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Syndicats et commissions :

✓ SITOM

Madame Anik Blanc fait une présentation du rapport 2019 du SITOM.

Le rapport est disponible sur le site du SITOM : https://www.sitom-sud-rhone.com/downloads/Rapports-annuels-du-SITOM_t9422.html

Plusieurs questions sont posées par les conseillers :

- Va-t-il y avoir une augmentation des composteurs et l'obligation des composteurs au 31 décembre 2023 va-t-elle s'appliquer dans toutes les communes ?
- Quelles sont les animations que va mettre en place le SITOM au cours de l'année 2021 ?

Ces questions seront posées par Mme Anik Blanc au SITOM.



SYNTHESE RAPPORT ANNUEL 2019





Nombre d'habitants en 2019 : 85 992

Nombre de communes : 23

	2018		2019		Région ARA 2018	Evolution 2018-2019
	Tonnage	Kg/hab.	Tonnage	Kg/hab.	kg/hab.	kg/hab.
Population	85 160		85 992			
OMr (avec gros producteurs)	15 521	182,26	15164	176,34	233	-3,4%
OMr (avec sans gros producteurs)	14113	166,00	13714	156		-4,1%
CS	4482	52,63	4539	52,78	85	0,3%
Verre	3126	36,71	3107	36,13		-1,6%
Déchèteries	20284	238,19	20504	238,44	230	0,1%
TOTAL = Déchets ménagers assimilés (DMA*)	43413	509,78	43314	503,70	540	-1,2%

Taux de refus 2019 : 7.79 % en moyenne = 344.3 tonnes // (8.3 % en 2018 = 350 tonnes)

Coût total de gestion des déchets/habitant en 2019 (dépenses nettes, après déduction des soutiens et des reprises de matériaux) = 65.73 €

Coût détaillé par domaine		Prix à la tonne	Coût total en 2019
Coût de la collecte et du transport des OMR/habitant	19.83 € TTC 	112.55 € TTC	1.705.143 € TTC
Coût de l'incinération des OMR/habitant	15.99 € TTC 	90,78 € TTC	1.375.274 € TTC
Coût de la collecte, du transport et du tri des déchets recyclables/habitant	2.88 € HT (dépenses nettes après déductions de soutiens et reprises) <i>(17.13€ HT dépenses brutes sans déduction des soutiens et les reprises de matériaux)</i>	214.94 € TTC 	1.619.555 € TTC
Coût des déchetteries/habitant	24.04 € TTC 	100.82 € TTC	2.067.206 € TTC
Coût du personnel et frais administratifs et financiers	4.63 €		397.772 €

Financements (recettes de fonctionnement) :

Redevance spéciale	117 contrats pour 280 432 €
Subventions Conseil général du Rhône et communes (pour acquisition de composteurs)	21 760 €
ADEME	0 €
CITEO	899 159 €
Autres Eco-organismes (ECO DDS, ECO TLC, ECO MOBILIER, OCADE3E, COREPILE)	136 939 €
Participations des 3 collectivités membres (CCPO, CCVG, COPAMO)	5 760 841 €
Filières de revente des matériaux issus de la collecte sélective	435 382 €

✓ **Projet de transition écologique partagé de la COPAMO**

Messieurs Pascal Outrebon et Arnaud Picard sont venus présentés : Quelle transition écologique et solidaire pour le Pays Mornantais ?

LE CONSTAT

La planète est en surchauffe et ce réchauffement dû à l'activité humaine n'est plus discuté.

Son emballement et ses effets sont de plus en plus mesurables :

Record de températures moyennes régulièrement battu (ces 10 dernières années figurent parmi les années les plus chaudes jamais enregistrées). Chaque année est pire que la précédente.

LES CAUSES

Depuis la fin du XIXe siècle les scientifiques ont compris qu'il y avait un lien entre la concentration de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère et la température.

Depuis les années 60 les émissions de CO₂ ont doublé.

Pour l'instant, nous nous sommes tous installés dans une forme de lenteur irresponsable. Les résultats ne sont pas au rdv malgré tous les engagements pris sur le climat et la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ne donne aucun signe de ralentissement.

L'émission de CO₂ est de 7500 kg par français et par an et les émissions mondiales en 2018 ont été évaluées à 37 milliards de tonnes (encore en hausse / 2017).

Les principales sources d'émission de gaz à effet de serre en France sont les transports tous types avec 50% des émissions (dont 37% pour la voiture individuelle), le logement pour 29% des émissions (24% chauffage et 5% équipements), l'alimentation représente 15% des émissions (production, transformation, transport), l'industrie 6%.

LA PRISE DE CONSCIENCE

L'humanité vient de s'apercevoir qu'elle était très vite vulnérable sur sa santé, sur son économie mondialisée et nous avons vu toute l'importance de la proximité et des politiques publiques face à l'urgence sanitaire et sociale.

Elle risque d'être très vulnérable aussi face aux changements climatiques en cours.

L'urgence climatique pèse contribue à un sentiment d'inquiétude et d'anxiété pour l'avenir, notamment chez les plus jeunes.

La crise du COVID a montré les vertus de la solidarité, de l'entraide et il faut, là aussi, que nous avancions groupés. L'efficacité est indissociable d'une solidarité entre nos 11 communes, avec l'intercommunalité en opérationnel transversal.

Nous devons faire en sorte que cette planète reste viable pour nos descendants. Notre destin est commun et chacun d'entre nous peut certainement faire mieux pour participer à préserver la planète et son climat. Chacun peut probablement trouver des solutions simples pour réduire son empreinte carbone.

CHACUN PEUT AGIR

Nous avons l'impression que nos actions individuelles ne comptent pas ; c'est une erreur !

Dans nos pays riches nous consommons davantage d'énergie que dans les pays moins développés.

Il faut aussi compter sur le local et sur les efforts de chacun pour améliorer les choses et tout le monde doit s'y mettre rapidement sinon, nous n'y arriverons pas.

Nous avons besoin d'actions fortes, courageuses, immédiates.

Nous avons besoin de moyens humains, de compétences, de communication, de pédagogie et de vrais moyens financiers pour déclencher une vraie mobilisation.

On peut agir pour freiner le réchauffement climatique et donc sur nos conditions de vie futures proches.

En étant plus sobre

En consommant local

En s'alimentant mieux

En générant moins de déchets

En recyclant davantage

En économisant la ressource en eau

En isolant mieux nos locaux

En nous déplaçant moins

En consommant moins d'énergie

En réduisant fortement l'utilisation d'énergies fossiles

En favorisant les énergies propres (le premier programme d'actions a ciblé les 5 derniers points relatifs à l'énergie et aux mobilités).

DES ANNEES A VENIR DECISIVES

Si on ne change rien la terre pourrait, dans le pire des cas, voir ses températures moyennes augmenter de 4°C à 5°C d'ici la fin du siècle. L'agriculture serait très impactée par cette hausse de température.

Le monde doit agir plus vite pour maintenir le réchauffement climatique dans les limites supportables de +1,5°C à +2°C à la fin du siècle. Il faudrait pour cela que les émissions de gaz

à effet de serre chutent de 50% d'ici 2030 et de 70% d'ici 2050. Pour le moment, nous sommes loin du compte !

Si d'ici 2030 nous n'avons pas réduit ces émissions de moitié à l'échelle mondiale, nous ne pourrions éviter des « ruptures » qui feront voler en éclat l'économie mondiale et mettront nos vies en danger. Le coût de l'inaction serait vertigineux.

Nous, élus, devons-nous interdire le fatalisme et l'immobilisme. Ce mandat est donc crucial. L'alternative est simple, il faut influer à notre niveau sur le cours des choses. Il est vraiment temps de s'activer tous ensemble et de se mobiliser pour répondre à l'urgence climatique, c'est notre responsabilité et c'est la mère des batailles.

Nos politiques publiques doivent maintenant intervenir avec volontarisme sur l'urgence climatique.

Il ne s'agit pas de tout arrêter, il s'agit d'envisager autrement et de travailler à une relance propre.

Il est nécessaire que nous soyons tous les 11 convaincus, déterminés, solidaires, communicants, impliqués budgétairement.

Questions diverses :

✓ **Local médical / paramédical**

La prochaine réunion aura lieu le 18 janvier 2021

✓ **Clos des générations**

Une commission générale aura lieu le 23 janvier à 9h30 dans la salle du conseil communautaire de la COPAMO. Il sera présenté le compte rendu de l'étude Flash réalisé par le cabinet d'étude et les élus discuteront ensuite autour de l'étude de centralité.

✓ **Osmose**

Une première réunion est prévue le 09 janvier avec les associations pour présenter les premières idées de la commission.

✓ **Vœux du Maire**

Ils sont repoussés au 30 janvier mais sans aucune certitude quant à leur tenue. Des vœux filmés ont été réalisés et seront diffusés sur le site internet.

✓ **Covid**

La campagne de dépistage continue à Mornant. Les élus de la COPAMO ont fait une demande auprès du Président de la République pour proposer un centre de vaccination sur le territoire.

Prochain conseil municipal : 02 février

Séance levée à 22h00

